



Mairie de  
GARGAS

Fait en mairie de Gargas,  
le vendredi 7 juillet 2023

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Madame le Maire a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, en séance ordinaire, à la salle du conseil en Mairie, le

**MARDI 11 JUILLET 2023**  
**à 18 HEURES 30**

## **ORDRE DU JOUR**

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 4 juillet 2023
- 3- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 4- Convention d'occupation privative du domaine Public au profit de CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES. Disposition par celle-ci d'un droit d'occupation sur des emplacements, situés sur la parcelle A666 lieu-dit Bruou-est, destinés à l'installation et à l'exploitation d'une station radioélectrique composée d'infrastructures et d'équipements techniques dédiés à ces services
- 5- Renonciation à l'action résolutoire et mainlevée de l'inscription d'hypothèque légale spéciale de vendeur prise au profit de la Commune, sur chacun des lots du lotissement CLOS CHEVECHE contre paiement du prix de vente des premiers lots, jusqu'à paiement complet du prix revenant à la Commune – Signature des actes authentiques de mainlevées de cette inscription sur chacun des lots dudit lotissement
- 6- Questions diverses



Le Maire, Laurence LE ROY